

Risque légionelle - Formation initiale des opérateurs - Niveau 1

Ref. **TAR1 01-1**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Répondre à l'obligation de former tout opérateur intervenant sur ce type d'installation ou à proximité

Pré-requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française

Personnes concernées :

Toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité de l'installation, et potentiellement exposée au risque légionelle

Objectifs :

Répondre à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau.

Se sensibiliser aux risques liés à la présence de légionelles dans différentes installations à risque :

- Connaître la bactérie
- Connaître le risque Légionelle (conditions de prolifération et de dispersion)
- Connaître les symptômes de la maladie légionellose
- Savoir identifier les installations à risque
- Savoir se protéger efficacement

Programme :

- Connaître les principales caractéristiques la bactérie
- Appréhender le risque de contamination
- Reconnaître les différentes pathologies
- Identifier les installations à risque
- Se protéger efficacement

Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des études de cas concrets tirés de nos retours d'expérience
12 participants au maximum

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

A l'issue du contrôle continu assuré par le formateur tout au long de la formation, délivrance d'une attestation de formation de Niveau 1 conformément à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013